

RESEAU « ESPACE RURAL & PROJET SPATIAL » (ERPS)

De la recherche à l'action : la Consult'action en Ardèche

▮ **Contexte administratif :** Depuis janvier 2015, le réseau ERPS a été habilité « Réseau scientifique pédagogique et thématique » par le Ministère de la Culture. Il est porté par l'ENSA Saint-Etienne, avec la participation de l'Etat (ANCT - GIP Massif Central) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

▮ **Contexte scientifique :** Le réseau « Espace rural & projet spatial » (ERPS), fondé en 2009, regroupe des praticiens, enseignants et chercheurs dans le domaine de la conception architecturale, du paysage et de l'aménagement. Ses membres ont en commun un engagement vis-à-vis du renouvellement des pratiques et des réflexions sur les territoires ruraux.

Le réseau ERPS, dans la poursuite de ses actions, a souhaité se lancer dans un dispositif de recherche-action dans les territoires de l'Ardèche. En partenariat avec le CAUE07 et le PNR des Monts d'Ardèche, le réseau ERPS a mis en place, au cours de l'année 2018-2019, la Consult'action : « Laboratoire » de nouvelles pratiques professionnelles, cette proposition de résidences veut être l'occasion de démontrer tout l'intérêt d'initier de nouvelles pratiques professionnelles dans l'espace rural.

▮ **Mots clés :** Territoires ruraux - projet spatial - pédagogie - recherche - architecture - urbanisme - paysage

▮ **Résumé :** « Laboratoire » de nouvelles pratiques professionnelles, cette proposition de résidences veut être l'occasion de démontrer tout l'intérêt d'initier de nouvelles pratiques professionnelles dans l'espace rural. Initiée en Ardèche et s'intéressant aux communes ardéchoises de Saint-Victor, du Cheylard, de Sainte-Marguerite-Lafigère, et de Saint-Cirgues-en-Montagne, la Consult'action veut sensibiliser à la diversité des contextes et des situations de territoires ruraux ardéchois.

Comme l'explique la géographe Valérie Jousseau : après la « grande inspiration » des populations vers les villes entre 1800 et 1970 en lien avec la révolution industrielle, est venu le temps de la « grande expiration », c'est-à-dire un processus de redistribution historique de la population dans l'espace en lien avec la mutation macro-économique de notre société. Or, les conséquences de cette redistribution sont loin d'être équitables. En témoigne la dite « fracture territoriale », opposant les métropoles productrices de PIB à des territoires ruraux qui se trouvent aujourd'hui dans des logiques de déprises économique et démographique, subissant ainsi le fait métropolitain plus qu'ils n'en bénéficient. Le phénomène de désertification urbaine, mis en avant en février 2017 lors des Assises pour la revitalisation économique et commerciale des centres-villes, ne concerne pas seulement 200 centres-villes, appartenant à des unités urbaines de plus de 50.000 habitants. Il touche également un très grand nombre de villages et de petites villes à l'écart des flux de la métropolisation et des circuits touristiques. Comme le souligne à juste titre la journaliste Isabelle Rey-Lefebvre, nous assistons aujourd'hui en France à une forme de « deuxième exode rural ». La quasi-totalité des 15 000 communes rurales ou isolées de France sont rongées par la dévitalisation de leur centre, qui va en s'accroissant. Les causes de ce processus sont multiples, l'une d'entre elles étant le recours par ces communes au même référentiel spatial métropolitain en terme d'aménagement : zones commerciales, aménagements en « entrée de ville », etc. Ces choix n'ont pour la plupart fait qu'accentuer la déprise des bourgs et des villes-centres, comme le montre le récent ouvrage d'Olivier Razemon.

Cette Consult'action a pour cadre de réflexion cette situation. Elle porte sur des communes du département de l'Ardèche qui sont aujourd'hui concernées par ces logiques de déprise économique, avec pour conséquences la dévitalisation de leurs centres-bourgs, et la vacance de leur bâti : résidentielle, commerciale ou industrielle.

▮ **Éventuelles expériences antérieures et perspectives :** le réseau ERPS et ses partenaires se posent actuellement la question d'une reconduction de la Consult'action dans d'autres territoires.

▮ **Lien internet vers une description détaillée :**

TRAVAUX D'ÉTUDES OU DE RECHERCHE

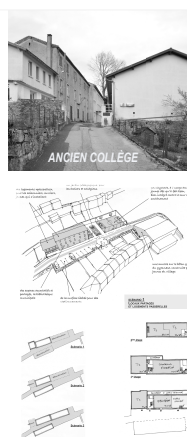
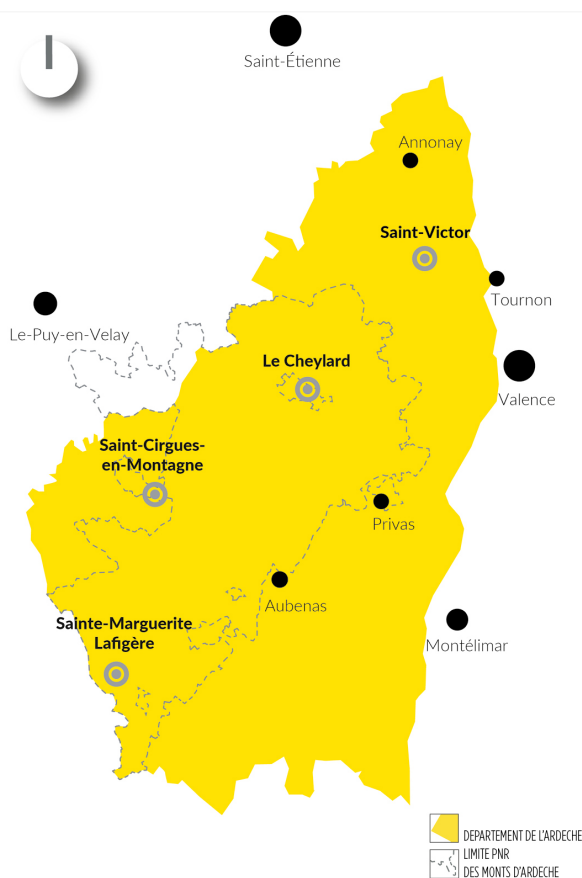
<https://erps.archi.fr/consultation/>

<https://www.facebook.com/EspaceRuralEtProjetSpatial/>

Illustrations :

Consult'Action en Ardèche

4 résidences pour penser les ruralités de demain



L'ARCHITECTURE, L'URBANISME ET LE PAYSAGE
POUR LA REVITALISATION DES CENTRES DES VILLES PETITES ET MOYENNES

Le contenu de ce document est publié sous la responsabilité de l'équipe d'étude ou de recherche

